

que l'on pourrait poser en déclarant que ce bill comporte la ratification d'un accord commercial entre le Guatemala et le Canada, qui fut signé le 28 septembre de l'an dernier. Il stipule, comme on l'a dit, que le traitement de la nation la plus favorisée s'appliquera dans ce cas, et on trouvera peut-être là une réponse à l'une des questions posées. Il stipule également que si l'un ou l'autre pays impose des restrictions sur le change, ou quelque régime de contrôle du change, ou un mode de contingentement quelconque, le Canada sera traité aussi favorablement, proportion gardée, que tout autre pays.

L'accord sera en vigueur pendant trois ans, et continuera de l'être à moins que l'on n'y mette fin en donnant un avis de six mois. Quant au point soulevé par l'honorable député, à savoir si l'on devrait étudier la question de l'abrogation, je répondrai que la chose est très peu probable. Je lui dirai également que dans le cas de conventions où l'on accorde le traitement de la nation la plus favorisée à un autre pays, la situation est toujours examinée avec beaucoup de soin avant la signature de ces accords.

Le très hon. M. BENNETT: Quel est le volume du commerce?

L'hon. M. EULER: Il est presque insignifiant. L'an dernier, les importations du Guatemala avaient une valeur de \$52,000, et le tout, sauf \$1,000, représentait des achats de café. Les exportations consistaient surtout en farine de blé, et étaient évaluées à \$88,000 seulement.

M. CHURCH: Le ministre peut bien prétendre que le commerce en jeu n'est pas considérable, mais je lui ferai remarquer que le principe qui gouverne ce traité a une grande portée. Je lui suggérerais pour l'avenir de ne pas soumettre aux industriels et aux agriculteurs seulement les accords avec les petits pays, avant de déposer les bills, mais aussi ceux qui ont trait aux Etats-Unis. Je lui demanderais d'adopter une nouvelle politique, celle que suivent le très honorable Austin Chamberlain et le gouvernement de Washington, et qui permet aux industriels, aux agriculteurs et aux autres intéressés de se faire entendre avant que le traité soit ratifié.

Pour ce qui est des accords à l'étude, nous faisons en quelque sorte une enquête après coup. Les accords sont signés, scellés et livrés. Il nous faut accepter le tout, bien que certains de nos commettants puissent ne pas approuver les accords conclus. Je ne suis pas opposé au traité à l'étude. Le Gouvernement parcourt tous les pays de l'univers en quête d'accords, et pendant ce temps-là il oublie le marché domestique. Je sais bien

que le traité dont il s'agit n'a pas une grande importance, et que le volume de commerce n'est pas considérable. Je signalerai, cependant, que le principe en jeu n'est pas sans importance, et qu'il faut songer aux effets que ces accords peuvent avoir sur les patrons qui donnent du travail à la main-d'œuvre. On ne devrait pas conclure de traités sans consulter d'abord les intéressés et sans leur fournir l'occasion de se faire entendre.

Nous perdons notre marché domestique, et des industriels importants ne savent plus où ils en sont. Au temps de Noël vous pouvez entrer chez Eaton ou chez Simpson à Toronto et y voir des marchandises importées en vertu du traitement de la nation la plus favorisée. Nous y voyons des marchandises de toutes sortes venant de quatorze ou quinze pays différents, même des cartes de Noël, et autres choses de ce genre. Cette politique prive nos gens de leur marché domestique. C'est un marché stable, sur lequel vous pouvez compter en tout temps. L'accord actuel, il est vrai, comporte qu'une faible somme d'argent. Il faut, cependant, tenir compte d'un principe important, car nous pouvons avoir un traité d'une bien plus grande importance, je veux dire un traité entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Le gouvernement britannique a réuni les industriels et les cultivateurs dans la ville de Londres, afin de les mettre au courant de ce qu'il avait l'intention de faire. On a cru bon, à Washington, d'envoyer au Canada une liste d'articles couvrant quarante-sept pages et on a prié la population de la bien examiner. On a demandé aux hommes d'affaires de faire tenir, par écrit, leurs objections ou leur approbation pour le 14 mars. Le 20 mars, on a tenu une audience publique à Washington et tout le monde pouvait aller y exposer son opinion,—non pas après la signature du traité, mais avant.

Je viens d'une ville industrielle et je suis opposé à cette coutume irrégulière de conclure les traités de cette manière. On a dit dans les journaux que la Chambre est en décadence. Quelqu'un devrait répondre à cette accusation. Je dis que le Gouvernement devrait répondre, mais il faut que ce soit un simple député qui le fasse. Si la Chambre est en décadence, je dis que les journaux qui ne renseignent le public et les hommes d'affaires sur les traités que lorsqu'ils ont été signés sont eux-mêmes des journaux décadents. Il faudra étudier le traité entre notre pays et Haïti, mais nous n'en avons eu aucun avis. Les journaux publieront trois ou quatre pages de réclame en faveur d'un genre de sport quelconque, ou quelque chose de la sorte, mais aucune ligne au sujet de ces traités.